

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 23 (1935)

**Heft:** 466

**Artikel:** Les élections des prud'femmes à Genève : [1ère partie]

**Autor:** E.Gd.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-262108>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le Mouvement Féministe

Parait tous les quinze jours le samedi

**DIRECTION ET RÉDACTION**  
M<sup>me</sup> Emilie GOURD, 17, rue Töpffer  
**ADMINISTRATION**  
M<sup>me</sup> Marie NICOL, 14, rue Micheli-du-Crest  
Compte de chèques postaux I. 943  
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Organe officiel  
des publications de l'Alliance nationale  
de Sociétés féminines suisses

**ABONNEMENTS**  
SUISSE..... Fr. 5.—  
ÉTRANGER : 8.—  
Le numéro..... 0.25  
Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> janvier. A partir de Juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) relatifs pour le semestre de l'année en cours.

**ANNONCES**  
La ligne ou son espace :  
40 centimes  
Réductions p. annonces répétées  
Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> janvier. A partir de Juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) relatifs pour le semestre de l'année en cours.

«Paix sur la terre et bonne volonté parmi les hommes...» Est-il un Noël où davantage que pour celui qui s'approche ce message ait une profonde portée?...

## Les élections des Prud'femmes à Genève

Malgré toutes les précautions prises par le Département de l'Intérieur, des compétences duquel relevait cette organisation, ce fut, comme il y a quatre ans, un embouteillage désespérant, qui, dans plusieurs cas, empêcha même des électrices de participer au scrutin, faute de temps pour attendre leur tour, ou de coudes vigoureux pour se créer un passage. C'est que le nombre des bulletins de vote a plus que doublé depuis 1932, et a dépassé cette fois-ci les 11.000, alors qu'autrefois, dans certains groupes, douze électeurs au plus se rencontraient devant les urnes...

Hâtons-nous de dire ici à nos amies n'habitant pas Genève qu'il serait complètement inexact d'attribuer au fait nouveau du vote des femmes ce réveil formidable d'intérêt pour ces élections. Certes, les femmes ont beaucoup voté: dans un certain bureau électoral, on a évalué leur participation aux deux tiers du total, et en disant ceci, il faut tenir compte du fait que la formalité de l'inscription a nécessité un double effort de la part des électrices. Mais, à notre avis, la cause essentielle de cette nombreuse participation doit être cherchée dans la lutte sans merci qui s'est engagée, là comme ailleurs, entre deux courants politiques et économiques catégoriquement opposés: le syndicalisme à tendances socialistes, et le corporatisme étroitement allié au mouvement chrétien social. Que les femmes aient fourni des troupes nombreuses à ces deux forces en présence, cela est indubitable, et nous ne sommes malheureusement pas du tout sûres que la propagande intense menée partout, dans les ateliers et les usines, comme dans les écoles ou à la porte des églises, n'ait pas tout autant contribué au succès de certaines candidatures féminines que le libre choix d'électrices éclairées et conscientes de leur geste.

Il est intéressant, en effet, du point de vue féministe, d'étudier de près la liste des élues que l'on trouvera plus loin. Très vite l'on constatera que le Comité féminin d'action, strictement neutre en matière professionnelle et politique, n'a réussi nulle part, sauf dans une commune de campagne, à faire élire ses candidates<sup>1</sup>, là où elles n'ont pas été sollicitées à titre individuel de figurer sur une autre liste (en ce qui concerne les groupes ouvriers), et là où il ne fut pas possible de conclure une liste d'entente (en ce qui concerne les groupements patronaux), alors qu'il y a quatre ans, les seules forces féminines avaient fait passer haut la main leurs candidates dans certains groupes. L'expérience est instructive, quoique sans portée plus lointaine que celle de ces élections spéciales, et ne préjuge pas de l'insuccès chez nous du fameux «parti féminin» dont on a essayé avec de bons résultats dans d'autres pays en matière de suffrage politique. Car ces élections aux Conseils de prud'hommes sont avant tout des élections professionnelles, et nous avons relevé à ce sujet, dans notre dernier numéro, les lacunes effarantes de l'organisation professionnelle des femmes à Genève. Il faut dire aussi que le flottement et l'incertitude quant à la définition du terme de «ménagère» et de «maîtresse de maison», le classement parfois arbitraire, parfois résultant d'une propagande au but politique nettement déterminé, d'un grand nombre de femmes de la bourgeoisie comme ouvrières, sous le prétexte que, n'ayant pas de domestiques, elles étaient, elles, les employées de leur mari! — tout ceci a contribué, dans certains groupes, à déséquilibrer singulièrement les effectifs en présence. Que cette loi ait besoin d'être modifiée et précisée pour éviter à l'avenir pareils bizarres changements de casaque, cela est absolument certain. Et comme elle est actuellement la seule loi laïque qui permette aux fem-

Pour Noël et la Nouvelle Année  
Les meilleurs vœux du „Mouvement Féministe“  
à toute sa grande famille d'amis connus et inconnus, de lecteurs proches et lointains, d'abonnés fidèles, et de collaboratrices dévouées.

mes de voter à Genève, la nécessité de cette révision devrait devenir un article de notre programme.  
(La suite en 2<sup>e</sup> page.) E. Gd.

**AVIS IMPORTANT**  
Nous rappelons à tous nos abonnés, anciens et nouveaux, qu'ils peuvent s'acquitter du montant de leur abonnement pour 1936 (prix: 5 frs.: PRIX RÉEL DE REVIENT DU JOURNAL: 6 frs.) par un versement à notre compte de chèques postaux N° I. 943, dans tous les bureaux de poste de la Suisse.

## Tribune libre

**A propos du salaire des ménagères**  
N. D. L. R. — L'opinion de M<sup>me</sup> Claire Lasserre sur cette question d'actualité, telle qu'elle a été exposée dans notre dernier numéro, nous a valu plusieurs lettres de lectrices et d'abonnées fidèles, que nous nous faisons un plaisir de publier ci-après.

La Chaux-de-Fonds, le 12 décembre 1935.  
J'ai lu avec intérêt la lettre de M<sup>me</sup> Lasserre, et si je comprends qu'on puisse faire des objections au salaire de la ménagère, je ne partage pas ses idées, et surtout ses appréhensions. De plus, je suis loin d'être d'accord avec son affirmation que le travail ménager est jusqu'à présent foncièrement étranger aux lois économiques qui régissent le travail. Je pense, au contraire, que le labeur de la ménagère et, par suite, son éventuelle rétribution, sont des faits d'ordre économique soumis à des lois non écrites jusqu'ici, mais cependant impérieuses.

Je crois tout d'abord qu'un idéal de justice est certainement à la base de la revendication du salaire de la maîtresse de maison. Tout ouvrier — et tout travail — méritent leur salaire. Sur ce premier point, il me semble que nous sommes d'accord, M<sup>me</sup> Lasserre et moi.

Reste à voir comment ce principe passera dans la pratique. Laissons de côté ces questions de récriminations maritales, de bisbilles de famille, de refus d'un coup de main, de dépréciation de la valeur d'une femme, parce que le salaire de son travail sera évalué en francs et en centimes. Ce sont des arguments d'ordre sentimental qui, en outre, datent un peu, puisqu'on les opposait, il y a trente ans, à la revendication d'un autre droit, l'égalité politique, réclamée alors déjà par nos pionnières. Ces arguments-là sont tels qu'ils peuvent venir à l'esprit — au cœur plutôt — de la plupart des femmes, parce que nous existons, agissons, réagissons et jugeons plus par le cœur que par le cerveau, phénomène que je me garde de blâmer, que j'estime tout au contraire comme étant le contre-poids nécessaire à la froide raison — ou déraison — masculine. Mais, encore une fois, je crois, au rebours de M<sup>me</sup> Lasserre, qu'il est question ici d'un fait économique, et qu'il faut logiquement parler économie et non sentiment.

JEANNE VUILLIOMENET.  
(La suite en 3<sup>e</sup> page.)

Aidez-nous à faire connaître notre journal et à lui trouver des abonnés.

## Voyages féministes

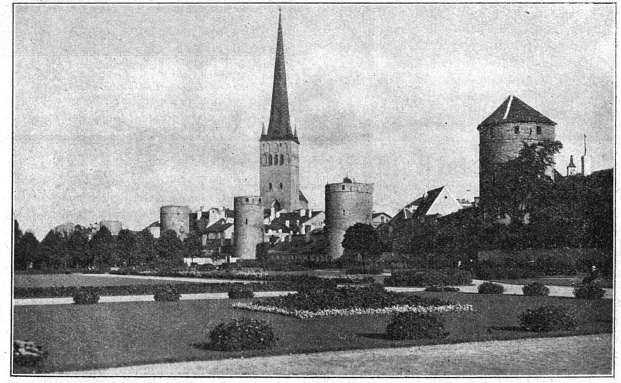
### II. Le féminisme dans les Etats baltes

Il n'est pas exagéré de dire que l'on connaît fort mal ces pays chez nous. D'anciennes provinces, longtemps opprimées par la Russie, qui ont recouvré leur indépendance après la guerre mondiale et se sont organisées en Etats indépendants... la science de notre public moyen ne va guère plus loin. Sans compter que, pour toutes celles qui ont été à l'école avant 1914, et n'ont pas fait après 1920 l'emplette d'un nouvel atlas, une série d'appellations nouvelles recouvrant d'anciennes expressions géographiques contribuent à maintenir le vague et le trouble dans les esprits. Kovno et Kaunas sont-ils une seule et même cité? ou deux villes différentes? qu'appelle-t-on Tallinn? qu'est devenue Dorpat? et que cache ce nom abominable à prononcer de Daugapilsk?...

C'est pourquoi, avant de parler de la situation de la femme dans ces trois pays, où ce fut mon grand privilège d'être reçue récemment comme jamais voyageuse féministe n'a été reçue en Suisse, il me paraît utile de situer d'abord dans son cadre politique et géographique le féminisme balte.

une population de religion luthérienne qui parle une langue d'origine tartare, sœur du finlandais et du magyar, et chez laquelle les influences suédoises sont les plus sensibles au point de vue économique et intellectuel. La Lettonie, appelée Latvia en allemand, s'étend sur les deux rives du golfe de Riga, qui emprunte son nom à sa belle capitale — la seule ville de ces pays dont le nom n'ait pas changé depuis notre jeunesse — et la Duna établit sur une partie de son parcours la frontière avec la Pologne. Population luthérienne également, parlant une langue de très ancienne origine, dérivée du sanscrit, et qui a, au cours des derniers siècles, doublement souffert de l'oppression politique de la Russie et de la domination économique des barons baltes d'origine allemande. La Lithuanie enfin, plus à l'Ouest, dont Kaunas, l'ancienne Kovno, est la capitale actuelle (provisoire, disent les Lithuanais), ne touche que peu à la mer par le territoire de Memel et une bande côtière, ses autres frontières étant constituée par la Prusse orientale d'un côté, et par la Pologne, de l'autre — la Pologne, à laquelle la tient cinq siècles d'histoire commune, et dont la sépare actuellement un grave différend, relatif à la possession de la ville de Wilno et de son territoire, attribués à la Pologne par un plébiscite, dont la Lithuanie n'admet pas les résultats. Les Lithuanais, également opprimés autrefois par la Russie tsariste, sont catholiques et parlent une langue unique en son genre, celle qui, de l'avis de savants spécialistes, se rapproche le plus de l'ancien sanscrit, et dont ils sont à bon droit extrêmement fiers.

Différents, on le voit, par la religion, par la langue, se ressemblant en revanche par de nombreux traits de leur passé, par leur géographie générale (vastés plaines, larges fleuves aux eaux lentes, forêts immenses...), par leur économie publique (pays agricoles bien davantage qu'industriels), et entretenant entre eux des relations spécialement cordiales, ces trois Etats baltes ont encore un élément d'analogie dans leur histoire toute récente et leur situa-



Tallinn (Estonie)

Cliché Mouvement Féministe

Trois Etats, à peu près de même étendue, (le plus grand, la Lettonie, compte 65.000 km<sup>2</sup>, alors que la superficie de notre Suisse est de 41.000 km<sup>2</sup>), et d'une population approximativement de la même importance (le plus peuplé, la Lithuanie, compte 2 millions et demi d'habitants, alors que nous en avons presque 4 millions en Suisse), se sont, en effet, créés à nouveau après la grande guerre, l'invasion bolchéviste, et au prix de mille difficultés, sur le sol des provinces occupées par la Russie, et que les manuels de géographie de notre jeunesse appelaient Esthonie, Livonie Courlande... L'Estonie, au Nord, qui forme une presqu'île arrondie entre le golfe de Finlande et le golfe de Riga, a pour capitale Tallinn, l'ancien Reval, ville d'un charme nordique et moyenâgeux, et est habitée par

tion politique actuelle: tous trois ont malheureusement méseusé de la démocratie, et ont été amenés par les circonstances à la remplacer par un régime à tendances beaucoup plus autoritaires et dictatoriales. Faut-il voir là une preuve de l'idée qui nous est chère que l'exercice de la démocratie doit s'apprendre? qu'une éducation de l'idéal démocratique est nécessaire? et cela surtout chez les peuples qui ne l'ont pas vécue depuis longtemps dans toutes ses applications?... Dans les trois Etats baltes le Parlement «est en vacances» suivant l'expression consacrée, et si en Estonie et en Lithuanie, l'on pense que ces «vacances» auront bien un terme une fois ou l'autre, en Lettonie, l'on nous a dit clairement que ce Parlement bavard, broillon, inactif, agité d'intrigues serait remplacé par un autre système politique. Lequel? celui, qui est en faveur dans d'autres pays à dictature plus

<sup>1</sup> Exception faite pour une candidate dans le groupe IX, qui avait accepté une candidature à titre de manifestation féminine, et qui, ayant réuni 2 voix sur son nom, fut en dernière heure déclarée élue, le décès subit d'un juge de ce groupe ayant créé brusquement un vide dans la liste.

<sup>1</sup> Voir le précédent numéro du Mouvement.